

Déchets p6

La future usine de Garosud représente-t-elle un danger pour les habitants ?

Démocratie p9

Après quatre ans d'existence, les conseils de quartier préparent leur avenir

Colonialisme p12

Le Musée de la France en Algérie embarrasse la mairie mais pas l'agglo

l'Accroche

2€

Le journal indépendant de Montpellier

N° 5 - 28 novembre 2005 - Mensuel ou presque - 2 € - www.laccroche.info

CENTRE VILLE

Vous avez des problèmes?



J'AI DES
SOLUTIONS
À LA CON.

AURÉ

Confrontée aux plaintes des habitants contre les fêtards bruyants, les trafiquants de drogue ou les prostituées, Madame le maire de Montpellier apporte ses réponses. (dernière page)

Frêche met *Midi Libre* sous pression

Un an sans publicité ni annonces légales. C'est la sanction qu'a annoncée le président de région et de l'agglomération de Montpellier, à l'encontre du quotidien régional. Quant aux médias locaux, ils se sont bien gardés d'informer, en détails, leurs lecteurs sur cette décision.

Elle est restée en travers de la gorge de Georges Frêche, la pleine page de *Midi Libre* du 7 octobre sur le bilan de ses 18 mois à la tête de la région. Il est vrai que le quotidien régional n'a pas fait dans la dentelle. « *Les neufs tempêtes de l'ère Frêche* » annonce le journal avec des titres d'articles à l'avenant : « *Le naufrage de la Septimanie* », « *Ratés et malheur de la gratuité* », « *Couac féministe* », « *L'ombrelle prend l'eau* », « *Lourde absence* », etc. Et quelques heures après la parution du quotidien, la sanction ne s'est pas fait attendre. (1) A deux reprises et en public, le président de la région et de l'agglomération de Montpellier, annonce, le jour-même, qu'il coupe les publicités et les annonces légales -il aurait même prononcé le mot de « *subventions* »- à *Midi Libre*. Ses services nous ont confirmé que la mesure s'applique pour une durée d'un an, et pour les deux collectivités qu'il dirige.

« On a averti »

Bien sûr, un nouveau mouvement d'humeur de Georges Frêche à qui la lecture de la page a pu gâcher le petit déjeuner, ne peut pas être exclu. Mais si l'on en croit Laurent Blondiau, directeur de la communication de l'agglomération, la décision était prévisible : « *On a averti du plus bas au plus haut de la hiérarchie* » de *Midi Libre*. Et que reprochent la région et l'agglomération au quotidien ? « *Il ne parlait jamais de la région en positif* », se plaint Sylvain Jambon, directeur de communication de la région. Et son homologue de l'agglomération de regretter que *Midi Libre* ne cherche pas suffisamment à recueillir la position des deux collectivités quand un article les concerne. (2)

Pierre Serre, le patron de *La Gazette*, tente d'expliquer ces méthodes des politiques qui, selon lui, ne disposent d'« *aucun moyen de rétorsion si ce n'est la pub* ». C'est donc sans surprise que Sylvain Jambon résume ainsi la décision de Georges Frêche : « *J'arrête de tendre la main qu'on me*

mord. » Car si le président de région considère la presse comme « *un vecteur d'information* » de la politique régionale, il y voit aussi « *un partenaire* » à qui on achète de l'espace « *qui s'apparente à de l'aide à la presse* », selon le directeur de la communication régionale, porte parole de son patron. Et comme celui-ci considèrerait que *Midi Libre* n'était ni l'un ni l'autre, le robinet a été fermé.

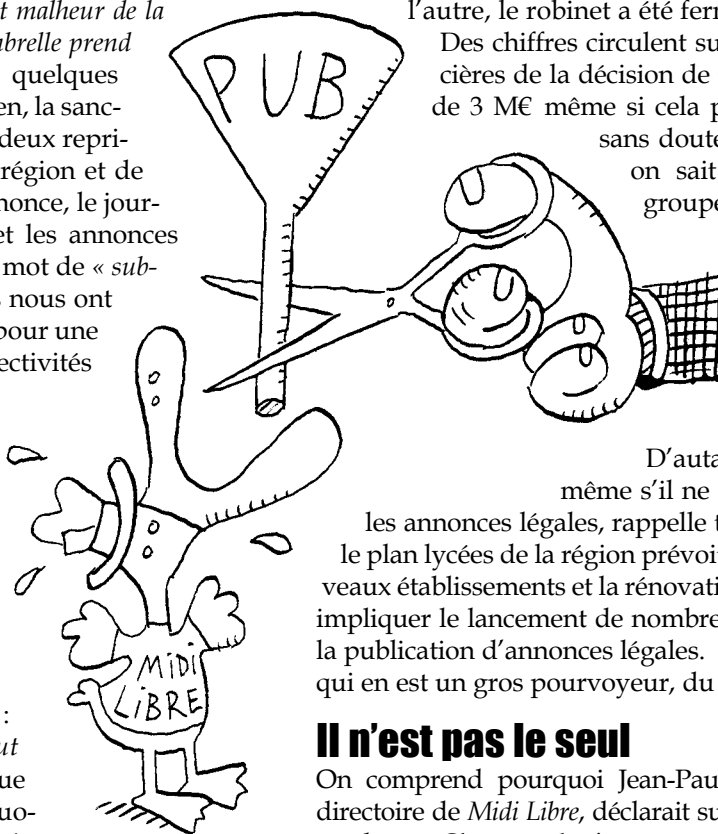
Des chiffres circulent sur les conséquences financières de la décision de Georges Frêche. On parle de 3 M€ même si cela paraît élevé. 500 000 € est sans doute un minimum. Et quand on sait que le résultat net du groupe des Journaux du midi - dont fait parti *Midi Libre* - était de 8 M€ en 2004, on se dit que la sanction n'a pas dû faire rire dans les étages du siège de Saint-Jean-de-Védas.

D'autant que Sylvain Jambon, même s'il ne donne pas de chiffres sur

les annonces légales, rappelle tout de même qu'en 2006, le plan lycées de la région prévoit la construction de 9 nouveaux établissements et la rénovation de 70 autres. Ce qui va impliquer le lancement de nombreux appels d'offre et donc la publication d'annonces légales. Ne parlons pas de l'agglomération qui en est un gros pourvoyeur, du fait de ses compétences.

Il n'est pas le seul

On comprend pourquoi Jean-Paul Louveau, président du directoire de *Midi Libre*, déclarait sur *France bleu Hérault* le 31 octobre : « *C'est quand même un peu dommage que le président de la région puisse effectivement menacer la presse locale -qui fait son travail- de punition, en utilisant les deniers publics.* » Dommage mais pas nouveau. Déjà en 2001, une décision similaire de Georges Frêche aurait coûté près de 2 MF (300 000 €) à *Midi Libre*. Et il n'est pas le seul. Jacques Blanc qui se dit aujourd'hui « *scandalisé par ces comportements* », aurait appliqué les mêmes méthodes à *La Gazette* au cours de son dernier mandat. Selon Pierre Serre, ce fut « *zéro franc zéro centime pendant 6 ans* », conséquence de la position de l'hebdomadaire contre l'alliance de l'ancien président de région avec le Front national.



Bien sûr, aujourd'hui, à l'agglomération et à la région, on se défend de vouloir intervenir sur la ligne éditoriale des médias. « *J'ai trop de respect pour la presse pour lui mettre un fil à la pâte* », affirme Laurent Blondiau qui est aussi ancien journaliste. Tout comme Sylvain Jambon, d'ailleurs. N'empêche qu'avec cette décision, Georges Frêche sanctionne un journal parce qu'il n'aurait pas fait correctement son travail. Problème : le président est ici juge et partie. Jean-Paul Louveau sur *France Bleu Hérault*, comme Roger Antech, le directeur de la rédaction, en interne du quotidien, ont réaffirmé que tout cela ne changera rien au travail de *Midi Libre*. Et voudraient donc faire mentir François Léotard, ancien maire de Fréjus, qui déclarait : « *Permettez moi de dire que, dans certains journaux locaux, les annonceurs que sont les maires, les présidents de conseils généraux, et je dis ça au syndicat national de la presse quotidienne régionale, ces journalistes-là sont esclaves de l'argent qui finance ces campagnes de publicité des maires et des conseillers généraux.* » (3)

Silence radio au Club de la presse

Il est en tout cas troublant de constater que la décision de Georges Frêche n'ait quasiment pas été mentionnée par les médias locaux, pourtant tous présents lors des manifestations où le président l'a annoncée. Sauf au détour d'une interview de Jean-Paul Louveau plus de 3 semaines plus tard (*France Bleu Hérault*, 31 octobre). Et dans un compte rendu d'une conférence de presse de Jacques Blanc qui avait abordé le sujet (*L'Hérault du jour*, 29 octobre). Au Club de la presse qui aurait pu s'indigner de telles pratiques, c'est silence radio. Il faut dire que le club est subventionné, notamment, par l'agglomération et la région. Alors la presse aurait-elle quelque chose à cacher ? Difficile de répondre sans avoir été en contact direct avec la direction de la rédaction des médias en question. A l'intérieur de *Midi Libre*, nombreux ont cependant été les journalistes à s'étonner de la publication dans le quotidien du sévère rapport provisoire de la chambre régionale des comptes sur la gestion de Jacques Blanc. Et ce, seulement 18 jours après l'annonce de la sanction de Georges Frêche à l'encontre de *Midi Libre*. Autre motif d'étonnement : la place accordée au contenu du rapport et le niveau de détails. Un moyen de faire revenir le président de région à de meilleures dispositions vis-à-vis du quotidien régional ? Meilleures dispositions que certains reprochent à *La Gazette*, en l'expliquant par la quantité importante de publicité et d'annonces légales passée par les collectivités dans l'hebdomadaire. Pour Pierre Serre, la raison est ailleurs : « *Je ne peux pas cacher que Frêche m'est sympathique. C'est un bon gestionnaire.* » Dans ce contexte, on comprend que la question de supprimer pub et annonces légales à *La Gazette* ne se pose pas au président de la région et de l'agglomération.

A *L'Hérault du jour*, j'ai pu observer de près la pression de la publicité institutionnelle sur la rédaction, puisque j'y ai travaillé. Cela ne signifie évidemment pas que ce soit le seul journal à la subir. En février 2004, j'avais réalisé une interview de Nicole Moschetti-Stamm dans laquelle l'élue Verts mettait en cause le fonctionnement de l'agglomération (4). La direction de la

rédaction a pris la décision de ne pas la publier. Argument d'un des deux responsables : « *Je n'ai pas envie de retomber dans les problèmes de pub comme il y a deux ans.* » Mais ceci n'a rien de surprenant quand on sait qu'une note d'avril 2004, de la direction marseillaise de la rédaction, adressée à l'ensemble

des agences, indiquait : « *Nous vous rappelons que tous les articles qui concernent de près ou de loin, un annonceur du journal, [puis en gras souligné...] doivent être avalisés par la direction du journal impérativement avant insertion.* » (5) A la décharge du quotidien, il faut souligner ses

moyens modestes et le peu de publicités dont il bénéficie. Ce qui le rend d'autant plus sensible à la perte éventuelle des annonces des collectivités.

Pierre Serre avec sa *Gazette* qui est, elle, dans une situation économique plus confortable, a la solution : « *Il ne faut pas faire ses budgets d'exploitation* » en se basant sur les rentrées en provenance des collectivités. Pour lui, ce doit être « *la marge qui permet le développement* ». Une marge qui aurait représenté en 2004 environ 8 % de son chiffre d'affaire annonceurs. Alors perdre ça, « *c'est embêtant mais ce qui est plus grave, c'est de perdre ses lecteurs* ». *Midi Libre* se reconnaît peut-être. ■

Jacques-Olivier Teyssier

(1) C'est bien cet article qui a posé problème. Et non, comme nous l'avions annoncé par erreur dans notre numéro 4, l'enquête sur la Septimanie que *Midi Libre* avait réalisée peu avant.

(2) Contacté, Philippe Palat, rédacteur en chef adjoint de *Midi Libre*, nous a répondu : « *Pour l'instant, nous ne souhaitons pas communiquer dessus.* »

(3) « *Le Premier pouvoir* », *France culture*, 4 décembre 2004

(4) L'interview est consultable sur www.lacroche.info

(5) Contactée, la direction de l'agence de Montpellier de *L'Hérault du jour* n'a pas souhaité répondre à nos questions.



Les limites du projet ambitieux de l'agglo

Depuis plusieurs années, l'Agglomération de Montpellier s'est clairement positionnée en faveur de la valorisation des déchets ménagers. Des barrières apparaissent cependant : capacité limitée du centre de tri Demeter et responsabilisation des habitants.

La part des déchets recyclés dans l'agglomération de Montpellier en 2004 (47 kg/habitant sur les 450 kg produits) est inférieure à celle de la ville de Nîmes (60 kg/habitant), ou simplement à celle de la région (60 kg/habitant). Ces chiffres, donnés par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), prennent en compte les journaux et magazines (en apports

volontaires et dans les poubelles vertes), les fers et aluminiums, les cartons, les briques de laits et autres, et les verres (en apports volontaires). L'agglo conteste ces informations, les trouvant trop faibles car datant de 2002... mais l'Ademe souligne que c'est la collectivité qui les lui a communiquées. Si l'on ne considère cependant que les déchets évoqués par l'Ademe, les chiffres confirment ces données. Si certaines villes réalisent de meil-

leurs chiffres que l'agglo de Montpellier, cela prouve que « ça peut toujours être mieux, d'après l'Ademe, et qu'il faut plus de communication de proximité ». Une « Ademe qui ne nous aide pas beaucoup », affirme Nicole Moschetti-Stamm qui conteste les chiffres donnés. D'ailleurs, pour la vice-présidente (Verts) de l'agglo déléguée au traitement des déchets, si les résultats sont meilleurs à Nîmes, « c'est parce qu'ils ont un incinérateur ».

Au-delà de cette petite polémique, il reste donc les comparaisons avec les autres villes. Plusieurs raisons justifient ces différences, comme la façon de traiter les déchets en aval, ou les politiques de collecte mises en places en amont. Sur ce point, l'agglo de Montpellier a le mérite de ne pas rester inactive.

Bénéfices collectifs

En effet, en amont, des actions sont prévues pour accroître la collecte de déchets recyclables. « On va enlever tous les bacs (poubelles vertes) du centre-ville et distribuer des sacs pour les déchets recyclables aux habitants », annonce Nicole Moschetti-Stamm, en précisant qu'il est plus « intéressant que les gens soient responsables de leurs déchets ». Une fois par semaine, les sacs seront ramassés. Une grande campagne de sensibilisation devra accompagner cette politique, notamment dans les journaux locaux. A cela s'ajoute une équipe de « messagers du tri » qui devrait passer de 6 à 10. Par le porte à porte, ils informent les habitants des bénéfices collectifs du tri ménager. Pour l'instant l'agglo de Montpellier recycle les déchets ménagers au centre



TRI SÉLECTIF À MONTPELLIER

de tri Demeter créé en 1994 dans la ZAC Garosud. Et avec 17 500 tonnes de déchets recyclés en 2004, on ne peut pas valoriser davantage. Pour accroître les résultats, deux solutions : « Soit on peut créer un nouveau centre de tri, soit on améliore et on augmente la capacité de l'usine existante ». Donc pour l'instant, puisque le centre de tri est saturé, la collectivité n'a pas intérêt à accroître la récolte des déchets recyclables.

Plus de point pour le verre

Concernant leur collecte, on voit alors disparaître les bacs concernés. Les raisons diffèrent mais les faits sont là (voir encadré). Il est de plus en plus difficile de trouver des poubelles vertes dans le centre. Certaines ont disparu avec la mise en place du plan Vigipirate, d'autres ont été brûlées... et non remplacées. Reste les points d'apport volontaire (verre, journaux,...). Pour le verre, on en compte 650 sur l'agglomération, soit 1 pour 615 habitants. Problème, là aussi certains ont disparu ou ont été délocalisés. En effet, parfois, comme c'est le cas dans la rue du Faubourg du Courreau, il n'y a plus de point pour le verre, « à la demande du comité de quartier, car cela gênait certains accès », selon Nicole Moschetti-Stamm. L'élue plutôt dépitée, ironise : « Il n'y a pas moyen de faire des choses à Montpellier. C'est ça la démocratie participative... »

Donc l'objectif est de repositionner les containers pour le verre dans des lieux



qui ne nuisent pas au voisinage. Qui plus est, 150 autres bacs à verre sont

prévus pour l'ensemble de l'agglomération. Ce qui ferait passer le rapport à 1 pour 500 habitants. En comparaison, pour la seule ville de Nîmes, on en compte 1 pour 466 habitants.

Afin de perfectionner les résultats de l'agglomération en termes de collecte des déchets recyclés, l'Ademe suggère d'insister sur le suivi des bacs et de vérifier qu'il y a toujours des poubelles vides à la disposition des habitants. Si cela n'est pas fait, c'est que « le prestataire ne fait que ce que lui demande le maître d'ouvrage ». Autre élément important : la responsabilisation des gens. Dans les secteurs pavillonnaires, les déchets sont mieux recyclés, ceci parce que la plupart des ménages disposent d'un petit bac personnel. Pour l'Ademe, « beaucoup de communication » peut permettre d'accroître la responsabilisation des individus. Un point d'accord avec l'agglomération... Enfin ! ■

Mathias Reymond

« Les gens ne sont pas assez disciplinés »

Pour comprendre les raisons de la disparition des bacs et des containers, nous avons appelé le n° vert (0 800 88 11 77) mis à la disposition des habitants de l'agglomération. Après quelques minutes d'attente, une opératrice, fort sympathique, nous répond.

Première question : « Il n'y a plus de container à verre dans la rue du Faubourg du Courreau, pouvez-vous me dire pourquoi ? Et pourrais-je savoir où je peux jeter mes bouteilles en verre maintenant ? » Réponse : « Je ne sais pas, je vais voir quelqu'un qui peut me renseigner. »

Quelques minutes plus tard, bien renseignée : « Le container à verre a disparu à la demande des riverains. Il devrait y en avoir un sur le cours Gambetta, mais qui avait été brûlé suite à l'incendie d'un magasin. A l'heure actuelle, on ne peut pas me dire si un autre a été livré ou pas. Il faut aller sur place. » Le soi-disant container serait donc à plus de 500 mètres de celui de la rue du Faubourg du Courreau. Et vérification faite, il n'y est pas (au 16 novembre). Et dans l'impossibilité d'en trouver un autre, le citoyen ira donc jeter les bouteilles en verre avec les autres déchets.

Deuxième question : « Il n'y a pas de poubelles vertes dans le quartier, pourquoi ? » Réponse identique à la précédente : « Un instant, je vais demander... » Et puis, « il n'y a pas de poste de tri, en effet. C'est pas possible d'en mettre par manque de place. » « Et si je veux trier, moi ? » « Le problème, c'est que les gens ne sont pas assez disciplinés dans le centre historique. Et puis il n'y a pas de place près des monuments... » Donc, le citoyen de bonne volonté ne peut pas trier ses déchets dans le centre-ville. ■

Un danger pour les Montpelliérains ?

Risques d'explosion, mauvaises odeurs, trois morts en Allemagne début novembre, l'association des riverains de la future unité de méthanisation n'est pas à court d'arguments pour s'opposer à son implantation. Mais ils ne semblent pas toujours pertinents.

Risque-t-elle d'exploser la future usine de méthanisation ? C'est en tout cas un des arguments avancés par l'association des riverains de Garosud opposés à l'installation, près de chez eux, de l'unité de traitement des ordures ménagères de l'agglomération de Montpellier. En théorie, le risque existe. Lorsque le méthane produit par la fermentation des déchets est présent dans l'air à de faibles concentrations (entre 5 et 10 % environ). Et pour François Vasquez, le porte parole de l'association qui revendique une centaine d'adhérents, « le risque industriel ne se maîtrise pas ». C'est sans doute aller un petit peu vite en besogne.

D'abord parce que Kompogas, le procédé choisi par l'agglomération, présente la particularité de ne pas stocker de gaz. « On

produit et on valorise immédiatement », explique Karim Felidj, responsable de projet chez Vinci environnement, l'entreprise qui a gagné le marché. Des fuites sont bien sûr toujours possibles même si les équipements sont testés sous pression. Mais dans ce cas, il y a des détecteurs de méthane et la perte de pression dans le digesteur défaille induit une évacuation immédiate du gaz en torchère. Sans compter « les ventilations forcées qui se mettent en marche », toujours selon Karim Felidj.

Gravement intoxiqué

Sans surprise, l'accident qui s'est produit le 8 novembre près de Hambourg (Allemagne) et qui a coûté la vie à trois personnes, a retenu l'attention de l'association. Et Michel Averous, un de ses membres, de déclarer : « Personne

n'a voulu croire que le risque zéro n'existait pas. Nous maintenons toutes nos alertes contre les dangers. » Problème, ce qui semble s'être passé (les investigations sont en cours) à Rhadereistedt n'a rien à voir avec la méthanisation mais plutôt avec le transport de déchets en provenance d'un abattoir. Les

déchets sont-ils restés trop longtemps dans le camion ? Y-a-t-il eu un manque de formation du personnel ? En tout

cas, selon la police allemande citée par l'AFP (9 novembre), l'hydrogène sulfuré qui a tué trois employés de l'usine allemande et en a gravement intoxiqué un quatrième, s'est échappé lors du déchargement du camion. (1)

Rien à faire en ville

Alors des BANANA les riverains de la future usine de méthanisation de Garosud ? Partisans du Build absolutely nothing anywhere near anything (ne construisez absolument rien près de quelque chose) ? On n'en est pas loin, car pour eux, cette usine -dont ils ne remettent pas en cause le procédé- n'a rien à faire en ville. « Qui a choisi le site ? » demande François Vasquez. Et le porte parole de l'association de se répondre à lui-même : « Apparemment un homme seul. » En l'occurrence Georges Frêche. « Le président en accord avec le conseil d'agglomération avait pensé que, dans la mesure où on allait installer des CSDU [centres de stockage des déchets ultimes] dans des communes hors de Montpellier, il était normal que Montpellier qui produit le plus de déchets, assume une partie de la charge », explique Nicole Moschetti-Stamm, vice-présidente (Verts) de l'agglomération en charge du traitement déchets. Montpellier représente, en effet, plus de 60 % des habitants de l'agglomération. Et Lattes, la deuxième commune, moins de 5 %.

Il faut également noter que 4 des 5 communes les plus importantes de l'agglomération sont situées au sud de Montpellier, donc à proximité de



(1) Ce qui n'a pas empêché Midi Libre, toujours friand de polémiques, de titrer une brève du 12 novembre : « Méthanisation : une explosion inquiétante ». La rectification a fini par arriver. Six jours plus tard.

Garosud. Ce qui amène un deuxième argument en faveur de Montpellier : réduire le transport des déchets en installant l'unité de traitement à proximité des plus gros centres de production. Reste ensuite la question de quelle localisation à l'intérieur de la ville. Pour Nicole Moschetti-Stamm, Garosud est « la seule zone où une installation classée pouvait être acceptée ». Autres argument : « La présence d'opérations immobilières d'ampleur à proximité » fournissant des débouchés (chauffage) pour le gaz produit par l'usine. Un argument que dénoncent justement les opposants en déplorant que des logements sociaux soient installés entre une usine de déchets et l'autoroute. Et Grammont qu'ils évoquent comme solution alternative ? « Jamais. C'est impossible », répond l'élue. Problèmes de bâtiments classés, de réserve foncière pour le TGV et une surface insuffisante (10 hectares sont prévus pour l'usine).

Grosse usine

Mais si les riverains ne veulent pas de l'usine dans leur jardin, c'est avant tout en raison de sa taille. L'unité est prévue pour recevoir 200 000 tonnes de déchets par an et en digérer environ 100 000. « On a monté un projet industriel délirant », s'emporte François Vasquez qui ajoute : « Quand on multiplie les quantités, on multiplie les risques. » Il milite donc pour plusieurs petites unités, comme cela se fait en Suisse ou en Allemagne. Car pour lui,



« on a aucun recul » pour une usine de cette taille. En partie vrai car Kompogas, l'entreprise détentrice du procédé retenu, a surtout construit des unités conçues pour digérer moins de 30 000 tonnes par an. Mais en partie, puisque la société suisse en collaboration avec Vinci est en train de mettre en service à Rioja (Espagne) une unité de digestion de 75 000 tonnes soit les $\frac{3}{4}$ de la taille de l'usine prévue à Garosud. Et Vallorga, un des concurrents -basé à Montpellier- de Kompogas a également construit à Barcelone une usine d'une capacité supérieure. Quant aux avantages d'une grosse usine, ils tiennent aux économies d'échelle. Et Karim Felidj de Vinci de citer en exemple le pont

basculé permettant de peser les déchets, et les équipements de préparation avant digestion, dont il ne faudra construire qu'un seul exemplaire. Qui dit plus grosse taille, dit aussi trafic de camions plus important. Car il faut bien transporter les ordures. Selon le dossier de demande d'autorisation destiné à la préfecture (cabinet Ectare - juillet 2005), le trafic poids lourds augmentera, aux alentours de l'usine, de 23 %, et de 1,5 %, tous véhicules confondus. 336 trajets sont prévus entre 6h-22h soit environ un véhicule toutes les trois minutes. Autre craintes qui augmentent avec la taille, les odeurs. Les riverains croient avoir détecté un problème lié à la taille du biofiltre (destiné à retenir les émanations désagréables) qui serait proportionnellement plus petit que celui de l'usine de Zürich, par exemple. Réponse de Karim Felidj de Vinci : la taille du biofiltre n'est pas fonction du tonnage d'ordures traité mais du nombre de m³ d'air à filtrer et d'affirmer que l'équipement est parfaitement bien dimensionné.

Le futur carburant des bus ?

Digérer les ordures pour obtenir du compost et du biogaz, c'est l'objectif de la méthanisation. Reste ensuite à choisir la méthode de valorisation du gaz ainsi produit. Pour la future usine de Montpellier, elle est encore à l'étude. Pourtant, du type de valorisation choisi dépend le coût du traitement de la tonne de déchets.

Les deux méthodes les plus répandues sont la production de chaleur ou d'électricité voire les deux en cogénération. « Il y a une forte demande de la ville de Montpellier pour qu'on valorise en réseau de chaleur et de froid », affirme Nicole Moschetti-Stamm, vice-présidente (Verts) de l'agglomération en charge des déchets. Le problème c'est qu'on n'a pas besoin de chauffage toute l'année. Quant à la climatisation, on a vu plus écologique.

Le mieux serait sans doute d'utiliser le méthane comme biocarburant. « Les spécialistes disent que c'est le moyen le plus écologique de valoriser le biogaz donc j'aimerais qu'on se penche sur cette question », explique Nicole Moschetti-Stamm. Il y a déjà 71 bus TAM qui fonctionnent au gaz naturel de ville (GNV) et qui pourraient, sans modification, fonctionner au biogaz. D'autres bus fonctionnant aujourd'hui au gasoil vont suivre. Tout comme les camions bennes de l'entreprise Nicollin qui opère la collecte des ordures ménagères. Les débouchés existent donc. Sans compter que, plus le prix du pétrole va augmenter, plus il sera rentable de rouler au biogaz. C'est de plus un carburant sans impact sur l'effet de serre puisqu'il provient de matière organique. ■

Villas avec terrains

Au-delà des aspects techniques, évidemment la question de l'impact patrimonial de l'implantation de cette usine se pose. En particulier pour les villas avec terrains de certains riverains comme celle de Michel Averous qui rappelle : « Le préfet va déterminer la zone dans laquelle toutes les transactions auront obligation de déclarer la présence de

.../...

.../...

l'installation classée. » Puis de déplorer : « *Déjà, plus rien ne se vend dans le coin.* »

Autre critique des riverains, l'absence de communication sur le projet de la part de l'agglo. « *On les a rencontrés trois fois, rappelle Nicole Moschetti-Stam, les services une fois, moi deux fois.* » Ce que ne démentent pas MM Averous et Vasquez qui reprochent cependant à l'agglo de leur avoir communiqué « *des informations orales non confirmées par écrit* ». La visite d'une usine Kompogas a été aussi organisée par l'agglo près de Zürich (Suisse). Mais les membres de l'association ont refusé d'y participer. Ils dénoncent une opération de « *propagande* » et « *un piège dans lequel il ne fallait pas tomber* ». Car pour eux, tout allait être préparé à l'avance, « *ce sont les mêmes qui vendent* », s'emporte François Vasquez qui réclame un débat public ou radiophonique avec Nicole Moschetti-Stamm. Réponse de la vice-présidente : « *Je débattrai avec des gens qui ont fait la démarche de s'informer.* » Car pour elle, les riverains, « *au lieu d'essayer de travailler avec nous, ils ont tout de suite dit non.* »

Les services de Me Collard

La démarche d'opposition prend maintenant une autre tournure. En effet, comme ils considéraient qu'ils n'étaient pas assez entendus - « *on nous bâillonnait* », lâche même François Vasquez - les riverains ont décidé de s'offrir les services de Me Gilbert Collard, avocat marseillais habitué des plateaux télé (Ardison et Fogiel, notamment). « *Je pense qu'il va nous faire avoir une audience nationale* », avance François Vasquez. Quant aux honoraires de l'avocat, ce n'est pas un problème : « *Il ne prend que les frais* », affirme Michel Averous. Quel intérêt pour l'avocat alors ? Le riverain avance une explication : peut-être un moyen pour Me Collard de récupérer d'autres affaires du même type. Et donc de rentabiliser son investissement montpelliérain.

Et puis un avocat permet aussi d'attaquer sur le terrain juridique les décisions à venir. « *Quelles qu'elles soient* », avertit François Vasquez. Prochaine étape justement : l'enquête publique d'implantation de l'usine devrait être lancée par la préfecture dans les prochains mois. Ensuite, viendront les travaux et une mise en service prévue en 2008. Sans compter les éventuels retards liés aux recours en justice. En attendant les déchets continueront à grossir la décharge du Thôt à Lattes puis, d'ici quelques mois, quand celle-ci aura atteint sa limite, ils seront exportés en totalité vers d'autres départements. Avec comme conséquence politique, l'impossibilité pour les Verts de se présenter aux prochaines élections municipales avec l'unité de méthanisation inscrite à leur bilan. ■

J.-O. T.



La mairie a lancé le débat au Corum

Sur fond d'accusations de récupération politique, la démocratie de proximité se dessine peu à peu à Montpellier. Mais le tableau est loin d'être terminé. Après quatre ans d'existence plutôt floue, les conseils de quartier cherchent à se doter d'une véritable organisation. Quels pouvoirs ? Quel avenir ? Beaucoup de questions pour encore peu de réponses.

« **M**ontpellier est une belle ville, mais ça n'est pas un paradis de démocratie. » Qui s'exprime ainsi ? Un opposant UMP ? Un membre du réseau associatif ? Pas du tout. Il s'agit d'Herbert Braun, le directeur de cabinet du maire d'Heidelberg, la plus ancienne ville jumelée avec Montpellier. La phrase a été prononcée devant le maire Hélène Mandroux le 5 novembre dernier. Ce jour là, se tiennent les premières assises des conseils de quartiers. 200 à 300 personnes sont réunies au Corum pour cette grande messe organisée par la mairie. Le but n'est pas de parler des problèmes concrets rencontrés par tel ou tel quartier. Il s'agit de réfléchir à quel sens donner aux conseils de quartier, quels pouvoirs leur attribuer et quelle relation ils devront avoir avec le pouvoir municipal. Bref, on parle de la forme et pas du fond. Mais dans cette quête de plus de participation des citoyens, s'agit-il d'une réelle volonté de la mairie ou est-ce simplement de l'esbroufe ?

« Couple élus-citoyens »

« Sur ces réflexions structurelles, la loi ne présente que trois articles, explique Jean-Louis Gély, le président du conseil de quartier Montpellier-Centre. Rien n'est codifié : pas de charte ou de règlement intérieur. Qui sommes-nous ? Que faisons-nous ? Que devrions nous faire ? D'où les conseils de quartier tirent-ils leur légitimité ? Doivent-ils disposer d'un budget pro-



pre ? Enfin, est-ce que les conseils de quartier ne vont pas être vus par les citoyens comme une énième épaisseur du mille feuille administratif ? » Vaste programme.

Face au public du Corum, le maire décrit : « Au début du 20^e siècle, vous élisiez un élu et si vous n'étiez pas content, vous ne votiez plus pour lui. Aujourd'hui, c'est terminé. La citoyenneté et la responsabilité sont essentielles dans une ville où le respect de l'autre tient énormément. Ce qui est important, c'est que le citoyen participe et que le couple élus-citoyens existe, même s'il peut se disputer. Le pire, ça serait qu'il ne se parle plus. »

Prudents ou déjà satisfaits, tous les participants semblent d'accord sur deux points. D'abord, le meilleur exemple de concertation entre élus et conseils de quartier, c'est celui de la piétonnisation du centre-ville, qui s'est développée pendant l'été 2004. Ensuite, il est hors de question de se substituer

.../...

Conseils de quartier (suite)

.../...

tuer aux conseillers municipaux qui, eux, sont directement élus.

Mais certains ont des craintes et s'inquiètent d'une éventuelle mainmise de la mairie.

« Les conseils de quartier doivent incontestablement jouer un rôle de médiateur entre citoyens et pouvoir, avertit René Ribes, de celui de la Mosson. Mais ils ne doivent pas être considérés comme un accessoire du pouvoir politique. »

« Débat ou filtre ? »

Pour tout le monde, la question essentielle est de savoir si la démocratie participative est une réalité. « Oui, répond sans hésiter Sylvie Raber-Keel, de l'association Les amoureux de Candolle. Mais on doit tenir les rênes et veiller à ce que notre discours ne soit pas confisqué. Nous avons conscience des risques de manipulations. Mais je ne pense pas que ça soit l'intérêt de la mairie de faire de la récupération. » Un avis qui est loin d'être partagé par d'autres. Un membre d'un conseil de quartier avance : « Je suis proche de la mairie, mais on me reproche de prendre des gens de tous bords, des verts, des gens de droites. Certains élus socialistes pensent que les conseils de quartier doivent être à leur service. Certains conseils de quartier sont très appropriés par la mairie. » Joël Dolot, le président de l'Association jeunes Paillade Phobos nord, ajoute : « Nous essayons d'avoir une entrevue avec Mme le maire et nous ne l'avons toujours pas obtenue. La question est : Les conseils de quartier vont-ils être des instances de débat ou des instances de filtre ? »

Le maire Hélène Mandroux s'oppose complètement à cette vision. A l'Accroche, elle confie : « Les conseils de quartier sont

Comité ou conseil de quartier ?

Les comités de quartier sont des associations déclarées en préfecture. Elles s'occupent des affaires quotidiennes (feux rouges, chaussées,...) et sont tout à fait indépendantes de la mairie.

Les conseils de quartier, eux, ont été mis en place par le pouvoir municipal. Actuellement, chacun des sept conseils, composé de bénévoles, dispose de son propre mode d'organisation. Selon la mairie, « les conseils de quartier sont un lien direct entre les particuliers, comités de quartier et associations avec les élus et les services de la ville. » Il s'agirait de « lieux de discussion démocratique sur les problèmes de la cité » et d'une « nouvelle étape pour renforcer le dialogue constructif entre le citoyen et sa ville ». ■

VOUS ÊTES DU COMITÉ DE QUARTIER ?
... OU DU CONSEIL DU QUARTIER ?



complètement indépendants du conseil municipal. Non, non et non, il n'y a pas de récupération politique. Je ne me suis jamais immiscé dans un conseil de quartier. » Plusieurs membres de conseils de quartier confirment.

« Il y aura toujours des jeux de manipulation et des tentatives de voir ce qui se passe dans les conseils de quartier, tempère Jean-Louis Roumégas, qui était beaucoup plus sceptique sur les conseils de quartiers en 2001 qu'aujourd'hui [voir l'Accroche numéro 4 où il reproche au PS de les avoir verrouillés]. Mais ceux qui croient qu'on peut contrôler les conseils de quartier se trompent. Ces derniers sont réellement jaloux de leur indépendance. » Pour le patron des Verts à la mairie, « l'exigence démocratique a grandi et je souhaite que la mairie accompagne ce mouvement. Son rôle n'est pas de dire oui à tout, mais de donner des réponses rapides et justifiées. Cela demande plus de transparence de la part des élus. »

« Force de proposition »

Tant qu'une forme claire d'organisation ne sera pas trouvée, les conseils de quartier n'auront pas fini de faire poser des questions. Ainsi, « faut-il n'avoir que des associations comme interlocuteurs ou faut-il ouvrir les conseils de quartier aux citoyens individuels ? », demande André Coulet, le président du conseil de quartier Les Cévennes. Il faut trouver des gens motivés et qui apportent quelque chose. » Lucide, il ajoute : « Il existe une minorité silencieuse qui ne veut pas s'investir. »

Autre point : « Les conseils de quartier doivent être une force de proposition », affirme Serge Fleurence, adjoint au maire délégué à la démocratie de proximité. « Les nôtres sont concrètes et

Et dans d'autres villes ?

Heidelberg. A chaque élection municipale, chaque parti obtient un certain pourcentage dans chaque quartier. Le parti dispose alors de ce même pourcentage de voix pour proposer des candidats dans CE quartier. Suivi ou non par le conseil municipal, le vote des conseils de quartier reste consultatif. La ville dispose aussi d'un comité des associations (n'importe qui peut en faire partie), d'un conseil municipal de la jeunesse (c'est aussi le cas à Montpellier) et d'un conseil des étrangers. Heidelberg (148 000 habitants) est découpé en 13 quartiers, alors que Montpellier qui est plus importante (240 000 habitants) n'en compte que 7.

Grenoble. La ville dispose de conseils consultatifs de secteur. Ses membres sont élus tous les trois ans avec une campagne lourde (réunions, affichages,...) Ceux qui le veulent se présentent et ceux qui le veulent les élisent. « *Quel légitimité ?* » peut-on se demander. « *Ce sont la motivation et l'implication de la personne qui la légitime. Personne n'est plus légitime qu'un autre* », répond Laure Masson, élue de Grenoble. ■

prêtes depuis 1999, répond Pierre-Yves Vion, le président de l'association de Boutonnet Bout'en Train (voir l'Accroche numéro 2). *Sur le fond, il y a un problème de culture. Tout le monde sait que Frêche a inscrit sa marque pour 25 ans et qu'il n'était pas dans la culture de l'échange. Je veux renvoyer les élus à leurs responsabilités.* » De l'association des Beaux-Arts, Pierre Buisson ajoute : « *Après avoir dépensé beaucoup d'énergie et de convictions, il n'y a rien de plus démobilisateur, pour un habitant, que lorsqu'un projet municipal est tout à fait différent de celui proposé.* » Parmi les demandes qui reviennent régulièrement, il y a aussi celle de pouvoir s'exprimer dans les pages du journal municipal, histoire d'être beaucoup plus visible des citoyens.

Synthèse

Que ça soit pour le maire, un membre de conseil de quartier ou un « simple » citoyen, il est très difficile de s'y retrouver. Le problème, quand on cherche à établir une espèce de « super-règlement général » entre mairie et conseils de quartiers, c'est que les quartiers n'ont pas tous la même histoire, ni les mêmes besoins. Le texte final doit donc être assez large pour inclure tous les cas de figures et à la fois, assez précis pour pouvoir fonctionner correctement. Car, « *au sein des conseils, les comités se tirent la patte à vouloir défendre leurs intérêts* », regrette Bernard Encontre, le président du collectif de coordination des comités de quartier.

Maintenant, Serge Fleurence, le conseiller municipal à la démocratie de proximité, promet « *une meilleure communication sur les projets et plus de réactivité des élus et des services de la mairie* ». Il annonce également une assemblée générale des conseils de quartier avec « *des réponses à des questions* ». Une synthèse devrait être publiée, à cette occasion, au printemps 2006. ■

Sébastien Nègre

Brèves - Anicroches

Maisons pour tous ou presque

Concernant l'octroi de salles dans les Maisons pour tous, il y a au moins une chose qui est claire. C'est que rien n'est clair. Les membres du collectif départemental du 29 mai en ont fait les frais, à la Mosson, le 8 novembre puis le 10 novembre. Ils ont du tenir leur réunion dehors puisqu'aucune salle ne leur a été accordée.

Pour essayer de comprendre, nous avons réalisé un petit test : nous nous sommes rendus dans une Maison pour tous et nous avons demandé la procédure pour obtenir une salle. Contrainte principale : être une association. La réunion peut être publique. Et les réunions à caractère politique ? « *Faites votre demande, on vous répondra* », nous a-t-on dit en substance. En précisant que si la demande était spécifique, elle serait transmise à la direction des maisons pour tous. Que nous avons donc ensuite appelée. Même réponse. Mais quand nous demandons s'il y a des règles écrites ou un règlement intérieur, la réponse est vague. Nous finirons par recevoir un mail nous informant que « *les réunions à caractère privé, culturel, politique et religieux ne sont pas autorisées dans les Maisons pour tous.* »

Problème : il semblerait que les sections locales du parti socialiste (majorité municipale) utilisent des salles dans les Maisons pour tous, notamment Léo Lagrange (Mosson), Marcel Pagnol (Cévennes) et Maison des rapatriés (Croix d'Argent). Pendant ce temps, le collectif du 29 mai, n'arrive pas à obtenir de salle pour se réunir, que ce soit celles des Maisons pour tous ou les autres. Sauf, bien sûr, dans les villages, c'est-à-dire hors de Montpellier. Contactée, la municipalité n'a pas souhaité communiquer sur le sujet. Serait-elle gênée aux entournures ?

Recherche films amateurs

Cinéastes à vos caméras ! L'AssoZoom recherche des films de moins de 10 minutes pour sa quatrième soirée « Cinéma amateur ». Composé d'une trentaine de films sur tous types de support (super 8, 35 mm, numérique), le festival a pour but de permettre « *aux créateurs de se rencontrer et d'échanger des idées* ». Des producteurs sont aussi annoncés dans la salle. Les films sont à déposer aux projectionnistes du cinéma Diagonal centre avant le 23 décembre.

Pour le Peyrou faut pas être pressé

Cinq mois et demi pour rien. Début juin : demande de rendez-vous de Philippe Saurel, adjoint à l'urbanisme, à Michel Clément, directeur national de l'architecture et du patrimoine, pour évoquer la réalisation d'un parking sous le Peyrou. Mi-novembre : courrier notifiant la décision. Négative. Et dire que la question avait déjà été abordée en début d'année. Il y a quelqu'un à Paris ou à Montpellier, qui n'est pas des plus efficaces.

L'Accroche se plante dans la sobriété

Dans notre numéro 4, nous vous annonçons, page 11, que *L'Hérault du jour* avait fait preuve d'une belle sobriété dans le traitement d'une histoire de partouze à la caserne des pompiers de la Grande-Motte, puisque le quotidien, affirmions-nous, n'avait publié aucune information sur le sujet. Erreur. Une brève est parue le 16 octobre. Nos excuses les plus plates.

Un mémorial sorti du placard postcolonial

Après deux semaines de flottement, Georges Frêche a annoncé le 15 novembre la reprise par l'agglo de l'établissement qui embarrassait la mairie de Montpellier. Quant aux universitaires, ils refusent de servir la soupe aux rapatriés et aux élus.

Le 28 février 2003, l'annonce retombait comme un cheveu sur la soupe du conseil municipal de Montpellier. Un « Musée de la présence française en Algérie de 1830 à 1962 » sera créé d'ici 2007. A un an des régionales, Georges Frêche ressortait la promesse magique formulée lors de la précédente campagne sous le nom peu candide de « Musée de l'action civilisatrice de la France en Algérie ».

Seuls les communistes s'étaient alors inquiétés de la manière dont cette page de l'histoire serait regardée, les Verts saluant cette décision qui favo-

riserait, selon eux, le « devoir de mémoire » et « la réconciliation ». C'était quand Georges Frêche était encore maire de Montpellier et de ses pieds-noirs. Désormais, si Jean-Louis Roumégas, le patron des Verts à Montpellier, accuse les contestataires du projet de sombrer dans le « procès d'intention », la défiance a bel et bien gagné une partie des élus socialistes, dont Hélène Mandroux, qui n'a pas voulu assumer l'accouchement du bébé dans les conditions initialement prévues. Et ce, au moment même où les parlementaires socialistes s'apprêtaient à demander la suppression de l'article de la loi de février 2005 visant à promouvoir « le rôle positif de la présence française outre-mer et parti-

culièrement en Algérie ».

Depuis la parution d'un article de *Midi Libre* rapportant les inquiétudes de « certains milieux rapatriés » informés du gel du projet (2/11), le doute planait quant à l'avenir de ce musée pour lequel une conservatrice a été embauchée, dès octobre 2003, afin de transformer l'Hôtel Montcalm, racheté 2M€ à l'armée. Treize jours durant, Hélène Mandroux et Georges Frêche se sont publiquement tus, la com' de la Ville étant chargée d'affirmer que le projet n'était « pas enterré », mais « juste repoussé ». Le comité scientifique en est personnellement averti par le maire le 9 novembre. Mais six jours plus tard, Georges Frêche déclare l'état d'urgence et annonce, en bon suzerain, que

l'agglo reprend la maîtrise du musée. En accord avec « Hélène », mais sans avoir ouvert le débat au sein des assemblées concernées. Le musée sera livré avant les prochaines élections et restera fidèle à ses principes initiaux : « On ne va pas faire un musée de l'histoire de l'Algérie, car c'est à Alger de le faire. On va rendre hommage à ce que les Français ont fait là-bas. »

« Passé magnifique »

De quoi calmer l'agitation du président national du Cercle Algérieniste (dont 3500 des 8000 adhérents résident en Languedoc-Roussillon), jusque là dans l'expectative : « Est-ce que les pieds-noirs ont droit comme les autres à l'expression de leurs mémoire ? », s'interrogeait Thierry



Rollando, fustigeant les « lobbies » qui avanceraient à leur rencontre. Le Cercle qui peste depuis trente ans contre « l'histoire officielle de la présence française en Algérie telle que la présentent ceux-là mêmes qui nous ont acculé à l'exil », a pourtant pu se féliciter de son lobbying en faveur de la loi de février 2005. Créé en 1973 pour « redonner une vigueur nouvelle à la communauté "Algérie-Française" » et « sauvegarder de l'oubli et du néant le peu qui nous reste de notre passé magnifique et cruel », le Cercle, créateur dans les P.-O. du Musée de l'Algérie française et du Centre de documentation et de culture algérien, s'est, de plus, vu associé à la création d'un musée d'Outre-mer à Marseille (contrairement aux ressortissants des autres colonies) et peut suivre de près celui prévu dans le Tarn, sur les guerres au Maroc, en Tunisie et en Algérie.

Stèle illégale

A Montpellier, le Cercle est également convié au projet (1), comme treize autres organisations membres de la Maison des rapatriés, représentée par Roland Dessy (voir encadré). Celui-ci siège, au côté de Vincent Amoros, président du Mouvement unifié des rapatriés, au comité d'honneur, présidé par Jacques Martin, le président local de l'ANFANOMA. L'Association nationale des français d'Afrique du nord et de leur amis, qui s'oppose à la proposition de loi des parlementaires socia-

listes, s'est illustrée cet été en soutenant la pose, déclarée illégale par le Préfet, d'une stèle à Marignane honorant la mémoire des morts de l'OAS. Marie-France Stirbois, élue FN de la région PACA, y avait notamment pris la parole. Au lieu de se faire l'expression d'une mémoire plurielle, le projet montpelliérain se trouve livré à une mémoire partielle, qui le réduit à la fonction nostalgique du mémorial communautaire. Seuls les témoignages de rapatriés et de harkis du Languedoc-Roussillon doivent être présentés dans la partie du musée consacrée à cet effet.

Et personne ne représente la mémoire algérienne dans son élaboration, dont les anciens combattants de la FNACA s'avèrent également exclus. Cette réalité n'a pas échappé à Jacques Frémeaux, spécialiste de la colonisation à Paris IV, qui a quitté le comité scientifique dès l'an dernier : « Il s'agit, si possible, de bâtir une mémoire commune fondée sur un savoir scientifique et non de se complaire dans la nostalgie ou la remémoration d'une image fautive de l'Algérie, qu'elle soit celle des pieds-noirs, du FLN ou des partis politiques français. Le mémorial ne me paraissait pas répondre à ce souci. »



« Trous du culs »

Début novembre, Daniel Lefeuvre, l'autre historien (Paris VIII) spécialiste de la colonisation membre du comité scientifique, a lui aussi jeté l'opprobre en s'indignant de l'intégration forcée, à ses côtés, d'« experts autoproclamés », pour certains membres d'organisations de rapatriés. Déclaré hors-jeu, il ne restait guère plus que les montpelliérains Charles-Olivier Carbonnell, Jocelyne Bonnet et Martine Fabre, respectivement historiographe, anthropo-ethnologue, et juriste spécialiste du droit et de la justice coloniale, pour garantir le caractère scientifique de ce comité décimement bien vidé de son contenu. Les insultes proférées par Georges Frêche le 15 novembre, ont fini d'accabler ses derniers représentants, signant leur démission collective : « Rien à foutre des commentaires d'universitaires trous du cul. On les sifflera quand on les sollicitera. » En attendant, une résistance associative et politique (FNACA, LDH, Cimade, PC, LCR) se mobilise déjà contre cette réhabilitation du colonialisme oubliée de l'exploitation et de la torture, propres à la domination coloniale. ■

Nicolas Ethève

« La France en Algérie c'est quoi ? »

Roland Dessy, le représentant de la Maison des rapatriés au comité d'honneur du musée de la France en Algérie, était interrogé par Jacques Monin, le 17 novembre sur *France Bleu Hérault*. Il évoque Daniel Lefeuvre, membre du comité scientifique du même musée, qui se refuse à « servir la soupe aux rapatriés et aux élus » et déclare : « On n'allait pas, non plus, donner la partie belle à ceux qui étaient nos ennemis à l'époque ». Et Roland Dessy de poursuivre : « La présence française en Algérie pour moi a été bénéfique, parce qu'en 130 ans de présence française en Algérie, la France et les Français ont quand même construit le plus beau pays du Maghreb. Vous savez, la France en Algérie, c'est quoi ? C'est d'abord, l'éradication de toutes les grandes épidémies qu'il y a eu, en partant de la variole, jusqu'à la peste aussi, rappelez-vous, il y avait eu la peste. Et puis, il y avait eu la paludisme. Bon bref, tout ça ! C'est la construction de 5000 kilomètres de chemin de fer... ». Interrompu par Jacques Monin qui lui parle des « inquiétudes » suscitées par ce musée, il lance : « C'est ça la présence ! Quels sont les points négatifs ? ». Le journaliste l'interpelle sur la loi de février 2005, il rétorque : « Sur les manuels, la présence française en Algérie, c'est tout du négatif. Hors ce que je viens de vous dire c'est quand même du super positif ». Affirmant également qu'« il n'est pas question de refaire la guerre d'Algérie dans ce musée », le pied-noir commente les « événements » des « cités » : Moi, je dirais que le fait de prendre quelqu'un qui est étrangé à la France et qui brûle des biens français ici en France, il faut l'expulser, point à la ligne ». « Ne pas refaire la guerre d'Algérie », d'accord. Mais Roland Dessy voudrait-il la refaire à l'envers ? ■

(1) Pour la Cimade, le MRAP et les Indigènes de la République, co-signataires d'un communiqué en juillet dernier : « Il est inacceptable que la présentation de l'histoire de la présence française en Algérie se construise à partir du point de vue partial du Cercle Algérieniste » qui « minimise l'ampleur et l'intensité des violences substantielles à la présence coloniale, tout en maximisant l'importance des réalisations techniques qui serait la marque de la civilisation. »

Le coin des accroché(e)s

Brèves - Anicroches - Brèves - Anicroches

Journaux interdits

Les marchands de journaux se font rares. Les kiosques encore plus. Un seul résiste à Montpellier, au bas de la Grand rue Jean Moulin. Mais ce n'est pas facile tous les jours. Froid et pluie l'hiver, chaleur l'été, et à peine la place pour se tourner. Claude Fernandez n'avait pas besoin de l'interdiction que lui a signifiée la police municipale le 10 novembre : il a dû retirer ses quatre présentoirs à journaux qu'il disposait devant son point de vente. « *Ca fait 15 ans que j'y suis, c'est la première fois* », affirme le kiosquier qui dit ne pas comprendre la décision de la mairie, « *c'est même pas la longueur d'un Vespa* ». Il a donc écrit à Gabrielle Deloncle, adjointe au maire en charge de l'économie urbaine, et attend d'avoir un entretien avec l'élue.

l'Accroche

6, rue de Substantion
34000 Montpellier
04 67 41 35 44

www.laccroche.info (liste de diffusion et autres gâteries)

Accrocheurs(euses) :

Directeur de la publication :
Jacques-Olivier Teyssier
(joteyssier@laccroche.info)

Dessins : Aurel, Bauer, Fabcaro,
Gab, Lasserpe, Lecointre, Lewis
Trondheim

Rédacteurs : Sébastien Nègre (sne-gre@laccroche.info), Mathias

Reymond (mathiasreymond@laccroche.info), Nicolas Éthève, J.-O. T.

Maquette : J.-O. T.

Relecture : Raph Geng, G2

Contacts :

Rédaction : redaction@laccroche.info

Dessins : dessins@laccroche.info

Diffusion : diffusion@laccroche.info

Impression sur papier recyclé :

Stylograf - 34bis, rue de l'Université -
34000 Montpellier

Dépôt légal : à parution

Commission paritaire : en cours

ISSN 1774-8194

Chère publicité

Côté pub, *Montpellier Plus*, le quotidien gratuit lancé par le groupe *Midi Libre*, ce serait plutôt *Montpellier Moins*. Si on exclue le premier jour et les annonces du groupe des Journaux du midi, sur 13 jours, les espaces publicitaires du journal n'ont été occupés qu'à un tiers de leur nombre. Et aucune pleine page n'a été vendue. « *Parce qu'on démarre et que nous avons mis en place une politique commerciale de ne pas remplir à tout prix* », explique Carlos Fructuoso, directeur commercial. Espérons pour les journalistes qui noircissent deux pages par jour et prennent les photos, que ça ne durera pas. Car, par définition, *Montpellier Plus* ne peut pas compter sur le produit de ses ventes.

« *Ce n'est pas parce qu'on met en place un produit, que les annonceurs se bousculent* », poursuit le vendeur de pub. Mais c'est du marketing alors ! Didier Thomas-Radux, le rédacteur en chef avait pourtant déclaré le contraire (voir *l'Accroche* n°3). Si un doute subsistait, il a été levé par le contenu d'une pub à destination des « *futurs annonceurs* » : « *...parce que nos lecteurs sont actifs, mobiles, urbains, ruraux et qu'ils aiment consommer notre ville. Faites-nous confiance.* » Produit ? Consommer ? Si ce n'est pas du marketing, ça y ressemble fort.

Pour la diffusion, pas de problème. Les présentoirs des 17 stations de tram prennent à peine plus d'espace que les 4 de M. Fernandez (voir ci-contre).

Ikea mon amour

La Gazette lit trop *l'Accroche*. En effet, quelques semaines après la sortie de notre numéro 4 où nous pointions la promo que *Midi Libre* a fait à Ikea, l'hebdomadaire s'y met. Et dans son édition du 18 novembre, qui retrouve-t-on dans la rubrique « *mes bons plans* » ? Marie-Odile Mann, directrice du magasin suédois de Montpellier. Avec photo de l'intéressée sur une demi-page et la magnifique enseigne bleu et jaune à l'arrière plan. Et dans le texte : « *privilégier l'humain* », « *disponible* », « *souriante* », « *zen* », « *bosseuse* », « *fonceuse* », « *proche des gens* », « *bonne humeur* », « *énergie communicative* ». Sa « *bonne idée* » ? Ikea forcément : « *Ikea solidaire meuble des abris pour SDF.* » Les « *bons plans* » de *La Gazette*, c'est pas cher et ça peut rapporter gros. A ceux qui n'en ont pas besoin.

Noël a un prix

215 000 €. C'est le prix des illuminations de Noël du centre ville, selon *Midi Libre* du 4 novembre. 269 928 ampoules, 2073 lampes à éclat et 1400 lampes sphériques. Economique, laïque et écologique.

Ils diffusent *l'Accroche*...

Aiguelongue : 467, rue de la Roqueturière **Antigone** : 401 & 494, rue Léon Blum - 10, pl. du nombre d'or **Arceaux** : 10, bd des Arceaux - 11, av. d'Assas - 1, av. Chancel **Les Aubes** : 11, bd Mounié - 282, av. de Saint-Maur **Beaux-Arts** : 230, rue Jeu de Mail des Abbés - 2, place des Beaux-Arts **Boutonnet** : 26 & 68, rue du fbg Boutonnet **Clemenceau** : 17, rue du fbg de la Saunerie - 8, av. Clemenceau - 11, rue Rondelet - Diagonal Centre 18, place St Denis **Comédie** : Diagonal Capitole 7, rue de Verdun - 1, place de la Comédie - 1, rue Aristide Olivier - 4, rue Maguelone - 5, bd Victor Hugo - 25, bd

Sarrail **Fac** : 250 & 786, route de Mendes - Diagonal Campus - 5, av. du Dr Pezet **Figuerolles** : 28 & 42, rue du faubourg de Figuerolles **Foch** : 2, rue du plan palais - 1, rue du Cherche-Midi - 24, rue Saint-Guilhem **Gambetta** : 11 et 36, rue du fbg du Coureau - 28 & 43, cours Gambetta **Gare** : 4, place Carnot & 9, rue Frédéric Bazille **Louis Blanc** : 70, rue de L'Aiguillerie - 20, bd Louis Blanc - 32, rue de l'Université **Mermoz** : Centre commercial Parc à ballons avenue Mermoz - **Paume** : Kiosque - en bas de la Grand'Rue Jean Moulin - 7, place Saint Côme **Richter** : 218, rue Vendémiaire - **Prades-le-Lez** : 130, rte de Mende

Brèves - Anicroches - Brèves - Anicroches

Roumégas et la police

Inquiets des visites répétées de la police municipale pour tenter de les déloger, des jeunes de la rue ont pris contact avec Jean-Louis Roumégas. La prise de position du président du groupe des Verts au conseil municipal, contre le « nettoyage au Kärcher » d'un squat du centre ville, fin août, n'est sans doute pas étrangère à cette démarche. Depuis, le froid est arrivé et les mots de l' élu sont encore plus d'actualité : « Nous demandons au maire de Montpellier de se démarquer de ces méthodes, comme l'a fait la mairie de Paris, et de refuser que la police municipale prête main forte à ces opérations de basse police. »

ANPE : va falloir choisir

Surfant sur les problèmes des banlieues, Jean-Pierre Grand, député UMP de l'Hérault « a demandé au gouvernement de "mobiliser rapidement les services de l'Etat" et notamment l'ANPE pour lutter contre le chômage

dans les quartiers sensibles. » (Midi Libre du 21 novembre). Problème : l'Agence nationale pour l'emploi doit aussi accroître le contrôle des chômeurs en 2006. Il va y avoir des priorités à définir ou alors des recrutements plutôt massifs à mener à l'ANPE.

Site à ordures

Le troisième site est « à proposer par l'agglo ». C'est ce qu'a déclaré le préfet Michel Thénault le 14 novembre lors d'une conférence de presse sur la prévention des pollutions, à propos des futurs centre de stockage des déchets ultimes de l'agglomération de Montpellier. Ceux, à l'agglo, qui pensaient échapper à une nouvelle proposition et aux conséquences politiques qui en découlent, en seront pour leurs frais. Deux sites sont d'ores et déjà affichés : Castries et Fabrègues. Avec pas mal de remous pour le second. Quant au troisième, selon le préfet, cela se compte « en

semaines, pas en semestre ».

Explication toujours otage

Virés du parvis de l'hôtel de ville par la police municipale pour ventes de journaux. Avec menace de 750 € d'amende. C'est ce qui est arrivé à deux collaborateurs de l'Accroche le 1^{er} octobre. (voir notre numéro 4) Huit semaines après, l'explication de cette décision -que nous pensons injustifiée- est toujours retenue en otage à la mairie et en particulier par Pierre Jaumain. Le directeur de la communication à la mairie a cependant trouvé le temps de nous faire remarquer, à l'occasion du conseil municipal du 27 octobre, que nous avions écorché l'orthographe de son nom dans l'article qui relatait l'incident. Nous nous sommes bien sûr excusés pour cette bévue, et en avons profité pour lui demander s'il comptait nous répondre sur le fond. « Oui », a-t-il dit sans hésiter. La liberté de la presse est sauve. Ou presque.

Le bonheur du dérailleur

Une nouvelle vélorution a eu lieu samedi 5 novembre au départ de la place de la Comédie. Et les rangs des manifestants ont grossi depuis la dernière fois (voir l'Accroche n°4). 120 participants contre 50 le 8 octobre. Pas de blocage cette fois mais une circulation à côté des voitures. « Pour qu'elles nous voient », explique Elsa, co-organisatrice. Autre amélioration, la police nationale est restée jusqu'au bout pour encadrer la manifestation à moto. Côté vélorutionnaires, une chanson est apparue : « Un coup de pédale pour le moral, deux tours en bicyclette pour la planète, trois voitures en moins c'est déjà bien, à fond sur le guidon pour la vélorution. » Prochain rendez-vous : samedi 3 décembre, 15 heures au pied des Trois Grâces.

Le vélo et la culture du Midi

L'écologie n'a pas encore gagné l'ensemble de la majorité municipale, même en façade. Selon Midi Libre du 26 octobre, Bernard Michel, conseiller municipal (non-inscrit) aurait déclaré concernant les pistes cyclables : « L'investissement dans ce domaine est disproportionné avec le résultat » et selon le quotidien il aurait invité à un comptage des cyclistes sur les pistes. Pour lui, ils sont rares car le vélo ne fait pas partie de la culture du Midi. Détail croustillant : l' élu qui est aussi vice-président de l'agglo, est membre de la commission « Écomobilité » à la mairie. Les vélorutionnaires ont encore du boulot. Et les cyclistes savent maintenant pour qui ils ne voteront pas. Pas grave, ils sont rares.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Boîte aux lettres accessible de l'extérieur ? (O/N)

Si non, code ou consignes d'accès :

Quelle que soit votre motivation, l'Accroche vous propose un abonnement adapté. (Le prix fixe est de 20 €, les sommes versées au-delà constitue un soutien à l'association). **Pour 10 numéros :**

Normal : 20 € Motivé : 50 € Combat : 200 €

Soutien : 30 € Militant : 100 € Guerre : 999 €

Abonnement à compter du n° :

Chèque à l'ordre de l'Accroche à retourner à l'Accroche

6, rue de Substantion

34000 Montpellier

"On va s'en sortir", par Lewis Trondheim



C'est la zone en ville : police et mairie réagissent

Cohabitation des fêtards bruyants, trafiquants de drogue ou prostituées avec les riverains. A ces problèmes éminemment complexes, la mairie et la police ont des solutions. Simples. Extraits de la réunion du quartier centre où Hélène Mandroux et ses adjoints étaient face à 300 personnes. C'était le 3 novembre, à l'hôtel de ville.

Membre de l'association Les amoureux de Candolle, une dame se lève pour se plaindre du « tapage nocturne », de « la délinquance » et de « la violence de la rue ». Madame le maire appelle alors à la rescousse le capitaine Ponzoni, responsable du commissariat de police nationale du centre ville. « Nous sommes dans un état républicain citoyen, explique-t-il, et il nous est difficile d'empêcher ces rassemblements. » Avant d'évoquer des solutions : « Sur Candolle, vous avez des bancs, vous avez des endroits qui permettent aux gens de stationner, de s'asseoir. Et bien souvent, les gens qui se mettent à ces endroits là, ne sont pas des gens qui viennent visiter le quartier. Donc [...] il y a peut-être une réflexion à avoir sur l'aménagement urbain. Comme la réflexion a eu lieu sur la place de la Comédie, sur les Trois Grâces, le café des Trois Grâces. Y'a plein d'endroits comme ça où on a réglé des problèmes de sécurité, uniquement en agissant en partenariat et en réfléchissant à l'aménagement de l'espace. » Réglé ou déplacé ?

Un habitant de Saint Roch se plaint aussi de rassemblements. Mais de quatre à six personnes, cette fois. Il a la solution : « C'est pas la peine d'envoyer des colonies de CRS pour les faire partir, c'est pas le problème du tout. Par contre un passage régulier

de personnes pour aller leur dire de parler ailleurs, résoudrait facilement le problème. » Ailleurs ? Place Candolle, peut-être.

Ou place de la Canourgue, pour les fans de multimédias. Le secrétaire général de l'association de quartier dit y avoir « exactement les mêmes problèmes avec la même clientèle, si je peux m'exprimer ainsi. ». Mais lui, est heureux : « Je tiens à remercier la mairie puisqu'à notre demande, Christian Bouillé, l'adjoint à la sécurité, nous avait promis une caméra de surveillance au fond de la place de la Canourgue. » Et il a tenu parole.

Au plan de l'Om, c'est la drogue. Cette fois Hélène Mandroux répond : « Moi j'ai retenu cette réflexion de

Monsieur Ponzoni par rapport aux bancs. Il y a peut-être une réflexion à avoir avec les gens qui habitent le plan de l'Om et la place Candolle. Si on peut déjà éviter la sédentarisation en situation horizontale ou en situation verticale, je ne sais pas, mais déjà éviter la sédentarisation par rapport au mobilier urbain. Déjà on peut réfléchir à

ça. Parce que Monsieur Ponzoni a évoqué ça tout à l'heure. »

Et la prostitution dans le quartier Rondelet ? « Monsieur Ponzoni, vous pouvez faire quelques tournées dans le quartier ? », demande madame le maire avant qu'un collaborateur lui indique qu'« on a abattu des murets pour éviter cette présence ». Ouf. Encore une affaire « réglée ». ■

Jacques-Olivier Teyssier

Voir aussi l'Accroche n°4 et la brève page 15 pour la question des jeunes de la rue.

**Problèmes
réglés ou
déplacés ?**